

22 juillet 2022

Communication spéciale

La négociation entre dans sa dernière ligne droite

Avec encore deux semaines à la négociation en présence d'un conciliateur et à un peu plus d'un mois de l'obtention du droit de grève pour nous et de lock-out pour l'employeur, le bureau syndical et le conseil syndical ont accepté une recommandation du comité de négociation. Pour donner toutes les chances à l'atteinte d'une entente de principe, les élu-es du syndicat ont décidé de procéder à un recadrage de la négo. Mais attention, recadrer ne veut pas dire reculer.

Les faits d'abord : l'actuelle ronde de négociation en présence d'un conciliateur se termine le 5 août. Le comité de négociation n'a pas l'intention de la prolonger, à moins d'un déblocage important. Les membres du comité demeurent toutefois, après cette date, disponibles pour négocier en tout temps, de jour comme de nuit. Nous ne souhaitons pas un conflit de travail et l'objectif est toujours d'obtenir une entente négociée. Nous obtiendrons le droit de grève le 27 août à 00 : 01. Radio-Canada obtiendra le droit de décréter un lock-out au même moment. À partir de là, il suffira d'une assemblée qui donnera le mandat à la direction syndicale de déclencher la grève, après avoir donné un avis de 72 heures, ce que dit la loi.

Mais nous devons reconnaître qu'après dix mois de rencontres, la « vraie négociation » ne fait que commencer. Le comité de négociation a déposé cette semaine un document qui redonne à la notion d'ancienneté une utilité claire, qui va au-delà du simple « octroi des vacances annuelles ». Le menu à venir comprend aussi des changements importants concernant les temporaires et les contractuels, et surtout, il faut aborder directement la création de postes permanents.

Des travaux réalisés par des membres de notre comité montrent qu'il y a place à la conversion de plusieurs centaines de postes temporaires en postes permanents et à la fin du statut de contractuel pour plusieurs titres d'emplois où c'est la norme.

Nous sommes toujours en attente de la position financière de l'employeur malgré nos demandes répétées. Nos demandes touchant la rémunération sont multiples et nécessiteront un argumentaire solide à la table de négociation. À cet effet, le comité de négo a demandé par souci d'efficacité de s'adjoindre Marie Andrée Charron du bureau syndical et la CSN a consenti à fournir un expert externe pour soutenir le comité.

Les membres du syndicat doivent se manifester de façon beaucoup plus forte.

Dans un document patronal faisant état de la stratégie de la direction et dont le comité de négociation a obtenu copie, on peut lire que Radio-Canada constate que nous sommes peu nombreux à répondre *présent* lors des rencontres importantes. Selon Radio-Canada, « le projet de convention a été adopté par moins de 140 membres en assemblée générale et seul un petit contingent de 300 membres s'intéresse à l'évolution de la négociation. » La question se pose : est-ce vrai ? Allons-nous confirmer cette démonstration peu éloquente ou faire résonner nos réelles convictions à l'unisson ?

Ce document fait aussi état de certains éléments du cadre de négociation de la partie patronale qui se trouve à des années-lumière de nos demandes. Notre comité de négociation, sur la base de ces informations, a signifié à la partie patronale qu'il n'acceptait pas de jouer dans une négociation de façade.

Après un travail lucide d'analyse, le comité de négociation a proposé au bureau syndical d'abord, puis au conseil syndical de recadrer la négociation et l'action syndicale. Les objectifs restent les mêmes. La fenêtre d'opportunité de la campagne électorale pour exercer des pressions pouvant aller jusqu'à la grève demeure.

Nos négociateurs syndicaux ont augmenté la pression sur leurs vis-à-vis patronaux et vont continuer. Nous allons rendre plus fluide l'information entre le comité de négociation, le bureau syndical et le conseil syndical. Mais **la clef demeure le soutien des membres à nos demandes, et surtout, la participation d'un plus grand nombre.** Le comité de négociation et les élu-es du syndicat sont plus que jamais convaincus que la négociation d'une convention est un travail collectif. Ce n'est pas un contrat ou un mandat qu'on donne à une entreprise en disant : « On se reverra quand ça sera fait. »

Le comité de négociation sent le souffle chaud de la mobilisation venant des stations régionales, il faut maintenant que le sirocco souffle aussi à Montréal.

Où en serons-nous le 5 août ? On le saura dans deux semaines. Et le 27 août ? Le comité de négociation entend faire le point quelques jours avant avec l'ensemble des élu-es. En attendant, il est engagé dans un blitz. Nous avons augmenté la pression et accéléré les travaux. Le comité de négociation a plus que jamais besoin de votre soutien, de votre présence. L'employeur doit lui aussi sentir « le souffle chaud » des 3000 membres de notre syndicat, pas seulement celui des élu-es et d'une poignée de militants actifs.

Ensemble, nous croyons encore qu'on va y arriver.

Le bureau syndical et
le comité de négociation